

## DÉPLACEMENTS

### Circuit gratuit de navette

Circuit le mardi après-midi pour aller au cimetière et le jeudi matin pour se rendre en centre-ville. Points d'arrêt : rue des marguerites, résidence Renaître, foyer Soleil, Hôtel de Ville, la Fontaine.  
Tél. 01 55 59 22 71 ou 01 40 96 73 98

### Cartes

Le CCAS vous accompagne pour l'obtention du titre Améthyste (pour le transport en Île-de-France, obtention sous conditions), carte de priorité et de stationnement (avec reconnaissance handicap)...  
Tél. 01 40 96 71 38

## LOISIRS

### Ateliers (gymnastique, informatique, mémoire, anglais...) et animations

maison des Ans toniques  
(23-25, villa Domas)  
Tél. 01 40 96 73 39

Animations à la résidence Renaître  
Ouvertes aux seniors non-résidents  
Tél. 01 46 68 05 58

Séjour de mer à Kerjouanno en Bretagne  
Durant le mois de septembre, proposé aux seniors valides et autonomes  
Tél. 01 40 96 72 29



# SORTIR DE CHEZ SOI

# LES AIDES POUR BIEN VIVRE CHEZ SOI

### Contact

Centre Communal d'Action Sociale  
81 rue Prosper-Legouté  
92160 Antony  
01 40 96 71 38 / Fax : 01 40 96 72 49  
ccas@ville-antony.fr

### Ouverture au public

Lundi - Mercredi -  
Jeudi - Vendredi :  
8 h 30 - 12 h | 13 h 30 - 17 h 30  
Mardi :  
8 h 30 - 12 h

## DES AIDES POUR QUI ?

Les prestations de maintien à domicile du CCAS s'adressent aux Antoniens :

- âgés de plus de 65 ans ;
- ou reconnus invalides à plus de 80 %.

## AIDE À DOMICILE

Que peut faire une aide-ménagère ?

Aux côtés du senior, elle apporte une assistance dans :

- les tâches quotidiennes (ménage, linge, courses)
- les déplacements ou promenades
- les tâches administratives.

Une aide-ménagère ne peut en revanche pas faire la toilette, soulever une personne, donner des médicaments, faire de gros travaux de lessivage.

Quand intervient-elle ?

Du lundi au vendredi, entre 8 h et 18 h

Quel est le tarif ?

Il dépend de vos ressources et des aides accordées par votre mutuelle, votre caisse de retraite ou le conseil départemental. Les heures facturées ouvrent droit à déduction fiscale. Le paiement peut s'effectuer en liquide, chèque ou par CESU préfinancés.

Contact

Tél. 01 40 96 73 99 ou 01 40 96 71 39

## MONSIEUR DÉPANNAGE

Quelle aide apporte Monsieur Dépannage ?

Petits travaux :

- d'électricité (pas d'intervention sur compteur)
- de menuiserie
- de plomberie
- de jardinage (ramassage de feuilles, tonte dans la limite de 2 h, taille de rosiers, de haies inférieures à 3 m de hauteur, pas de bêchage ni ratissage)
- Nettoyage de vitres (si accessibles et ne nécessitant pas d'échafaudage)

Quand intervient-il ?

Il intervient les mercredis et jeudis, dans la limite de 2 heures, entre 8 h 45 et 17h.

Quel est le tarif ?

La tarification est fonction de vos ressources. Les heures facturées ouvrent droit à déduction fiscale.

Contact

Tél. 01 40 96 72 52 ou 01 40 96 71 39

## RESTAURATION

Comment fonctionne le portage des repas à domicile ?

3 appariements du CCAS livrent des repas prêts à réchauffer, du lundi au vendredi, entre 8 h et 13h. Les repas du week-end sont livrés le vendredi et ceux des jours fériés, la veille. Le CCAS vous propose le repas du midi accompagné de pain mais aussi un repas du soir. Un choix de menu A ou B est proposé.

Quel est le tarif ?

Il est fonction de vos ressources. Les frais de portage ouvrent droit à déduction fiscale. Le paiement peut s'effectuer en liquide, chèque ou par CESU préfinancés.

Il est aussi possible de déjeuner sur place :

- à la maison des Ans toniques (23-25, villa Domas) ;
- ou à la résidence Renaissance (1 bis, rue du Mont-Blanc).

Réservations

48 h avant sur place ou tél. 01 40 96 73 98

## TÉLÉASSISTANCE

Comment fonctionne ce service ?

Une télécommande et un transmetteur placé près du téléphone vous sont mis à disposition. Sur l'un ou sur l'autre, il suffit d'une simple pression sur un bouton pour mettre en alerte la centrale d'écoute 24 h/24 qui vous identifie automatiquement. À réception de votre alarme, une personne est mise en relation avec vous sans avoir eu besoin de décrocher votre téléphone. Il peut se substituer à vous pour appeler le médecin, la famille, les secours, etc.

Quel est le tarif ?

Ce service est gratuit pour les personnes non imposables.

Contact

Tél. 01 40 96 71 39

## ALLOCATION PERSONNALISÉE D'AUTONOMIE (APA)

L'APA est une aide versée par le conseil départemental aux seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie.

Un professionnel du conseil départemental se déplace à votre domicile pour élaborer avec vous un plan d'aide personnalisé. L'allocation finance, en totalité ou partiellement, les dépenses liées aux prestations prévues au plan d'aide, notamment : les interventions d'aide à domicile, le portage de repas, les fournitures d'hygiène, la pédicure, le transport, l'adaptation du logement ou de l'environnement matériel... Le CCAS est à votre disposition et peut vous aider pour la constitution de votre dossier.

Contact

Tél. 01 40 96 72 52

## LOGEMENT

Résidence Renaissance

Situés 1 bis, rue du Mont-Blanc, ces studios sont destinés à des seniors valides et autonomes et offrent divers services : restaurant, bibliothèque, club, jardin, animations, téléassistance. Tél. 01 46 68 05 58

Aide sociale à l'hébergement

Notamment en établissement d'hébergement pour personnes âgées. Tél. 01 40 96 73 38

## INFORMATIONS ET ORIENTATION

Centre local d'information et de coordination gérontologique

Pour tous les services extérieurs et complémentaires aux aides proposées par le CCAS, le centre local d'information et de coordination gérontologique (CLIC), vous accueille du lundi au vendredi (excepté le mardi après-midi) de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h 30. En fonction de vos besoins, il vous informe et vous oriente vers les interlocuteurs compétents dans tous les domaines de la vie quotidienne.

Contact

Tél. 01 40 96 31 70 ou 01 40 96 31 68